Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES HÔPITAUX GAGNENT EN EFFICACITÉ

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, affirme que les conseils d'administration des hôpitaux ontariens ont mis en œuvre certaines pratiques de bonne gouvernance, mais qu'ils demandent eux-mêmes des éclaircissements sur leur rôle dans le système de soins de santé. Ils veulent aussi savoir comment le rendement de leur hôpital se compare à celui d'autres hôpitaux dans des secteurs tels que les soins aux patients.

D'après le vérificateur général, les conseils d'administration des hôpitaux jouent un rôle essentiel en exerçant le leadership nécessaire pour que les hôpitaux offrent les meilleurs soins possibles aux patients tout en fonctionnant de façon efficiente, efficace et économique.

Le vérificateur général a examiné les pratiques de gouvernance et processus de surveillance des conseils d'administration des hôpitaux de l'Ontario au moyen d'un questionnaire préparé avec l'aide d'une entreprise de sondage indépendante. Le questionnaire a été envoyé à tous les membres des conseils d'administration de 20 hôpitaux de l'Ontario. Le vérificateur a indiqué dans son rapport que, depuis cinq ans, on cherche davantage à sensibiliser les conseils d'administration des hôpitaux à leurs responsabilités en matière de surveillance et de responsabilisation.

Le vérificateur a également constaté ce qui suit :

- Les membres d'office des conseils d'administration qui sont nommés en vertu des fonctions qu'ils occupent dans l'hôpital ou dans d'autres organisations telles que des groupes médicaux ou communautaires, des fondations hospitalières ou des municipalités — peuvent représenter des intérêts particuliers qui vont parfois à l'encontre du meilleur intérêt de l'hôpital. Le problème est encore plus grave lorsque le conseil d'administration se compose en grande partie de membres d'office.
- Plus de la moitié des hôpitaux permettent aux gens de participer à l'élection des membres du conseil à condition de payer des droits modiques ou de satisfaire à d'autres critères. Le vérificateur a évoqué le risque que l'élection d'un trop grand nombre de membres ayant un objectif précis compromette le rôle de surveillance traditionnel des conseils d'administration.

-30-

Renseignements:
Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336